



En divorce je bloquer le droit de regroupement familiale a mon ex

Par **Aman1340**, le **04/10/2012** à **18:23**

Bonjour,

Voilà je me suis marié en Algérie et j'ai ramené ma femme au bled et je veux entamer une procédure de divorce et comme elle n'a pas une carte de séjour elle a que le résipicer qui expire le 10/10/2012 que je dois faire pour bloquer d'ici la Provence du regroupement familial en sachant que je suis de nationalité française et une fille de 03 ans avec mon ex il son en ce moment en Algérie et mon ex elle cherche à revenir en France avant l'expiration de résipicer et n'a pas de Visa retour que faire svp merci